

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter trois points : ouverture de crédits, modification des statuts de la fourrière et instauration du télétravail.

### **I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016- COMMUNE**

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 1 751 638,69 € pour 162 9787,57 € soit un excédent de fonctionnement de 121 851,12€.

En investissement, les recettes se sont élevées à 137339,04 € pour 202 986,5€ en dépenses.

Après reprise des résultats (report 2015 de 290741,88), l'excédent de fonctionnement sera affecté en fonctionnement pour 230 423,66€ et en investissement pour 182 169,34€.

### **II. COMPTES ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT**

En section d'exploitation, les recettes représentent 117561,1€ pour un montant de dépenses de 105487,97€ soit un excédent de 23 931,45€ si l'on tient compte du report de 2015(11858,32).

En section d'investissement, les recettes représentent 76 312,17 € pour 54 400,19€.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de 23 931,45€ et celui de la section d'investissement s'élève à 77 838,57 €.

### **III. ADHESION AU VOLET NUMERIQUE DE L'ATD 16 :**

L'Agence Technique Départementale et le SDITEC envisagent d'unifier l'offre d'ingénierie proposée par les deux entités afin de garantir la meilleure offre possibles aux communes.

En conséquence, le conseil municipal accepte d'adhérer au volet numérique et informatique de l'ATD 16.

Par ailleurs, la commune décide également de souscrire à la mission optionnelle intitulée « Assistance à maîtrise d'ouvrage Voirie » incluant notamment l'entretien de la voirie.

### **IV. Ouverture de crédits – délibération spéciale :**

Dans l'attente du vote du budget, il convient d'ouvrir des crédits pour régler deux factures d'acquisition de matériel pour un total de 1090 €.

### **V. Instauration du télétravail :**

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 détermine les conditions d'exercice du télétravail dans la fonction Publique. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le conseil municipal approuve le principe d'instauration du télétravail dans la collectivité ainsi que les modalités d'exercice de ce droit.

## **VI. Modification des statuts de la fourrière**

Est acceptée la proposition de modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière résultant de la fusion des communautés de communes.

## **VII. Affaires diverses :**

Information est donnée que depuis la création de la nouvelle communauté de communes « Charente Limousine », une modification des statuts s'est imposée. De ce fait, la compétence « piscine et gymnase » redevient une compétence communale et non plus communautaire. Cette décision aura une incidence non négligeable sur les projets engagés tels que la rénovation du gymnase ou la reconstruction de la piscine ainsi qu'une répercussion sur les frais de fonctionnement du budget communal dans un contexte budgétaire de plus en plus problématique du fait de la baisse des dotations.

Depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit sur les espaces verts, les voiries (dont trottoirs), les chemins de randonnée, allées de parc,... Les pratiques d'entretien des espaces verts communaux sont donc amenées à évoluer tout comme le travail des agents et la perception des administrés vis à vis de l'herbe. La commune a missionné la FREDON (féd départementale de défenses des organismes nuisibles) pour réaliser un diagnostic de nos espaces verts et nous indiquer le matériel le mieux adapté à leur entretien. Des subventions seront demandées auprès de l'Agence de l'Eau pour de l'acquisition de matériel et des semences. Un groupe de travail s'est formé et étudiera les évolutions à mettre en place : végétalisation des cimetières, des trottoirs, fleurissement des pieds de murs,...

Il est à préciser que dans l'attente de l'attribution des subventions, aucune acquisition ne pourra être faite. De ce fait, les plantations de semis ne pourront pas être envisagées avant l'automne. Le printemps et l'été 2017 seront donc une période transitoire.

Un groupe de pilotage travaillera sur le document unique relatif à la prévention des risques professionnels des agents de la collectivité.

La discussion se porte sur les futures orientations budgétaires devant intervenir avant le vote du budget.

Une cérémonie de remise de cartes électorales aux électeurs inscrits pour la première fois se tiendra le 07/04 à 19h30 en Mairie.

Dans le cadre du dossier d'aménagement de bourg, les offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre ont été analysées. Des auditions avec les 3 candidats ayant été les mieux disant sont prévues prochainement.

Une journée « portes ouvertes » est prévue aux écoles le 13/05.